

URBANISME

Cité de la Ville

Création d'une association entre les communes de Charenton, Ivry, Paris, le Département du Val-de-Marne et l'Université Paris 1

Adhésion de la Ville et désignation de ses représentants

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration du projet de territoire Seine-Amont, conduites par l'équipe de Paul Chemetov et pilotées par l'Association Seine-Amont Développement, des hypothèses ont été rapidement émises sur la création d'un grand équipement structurant dans le territoire à la confluence de la Seine et de la Marne avec trois grands objectifs :

- Donner une nouvelle image marquante pour le territoire tout en valorisant la Seine, thème central développé par la Région Ile-de-France à l'occasion des travaux de révision du SDRIF¹,
- Etre facteur de développement et de renouvellement urbains,
- Participer au rééquilibrage ouest/est de la Région Ile-de-France avec l'implantation d'un grand équipement hors les limites parisiennes du périphérique.

1. Le concept de la Cité de la Ville et sa localisation

Ce concept est ainsi né de la nécessité de créer, en Ile-de-France, un grand équipement relatant l'histoire de la Ville et de la métropole parisienne, équipement muséographique grand public, de formation, de recherche et de débat.

Une première étude, commandée par la ville d'Ivry-sur-Seine fin 2006/début 2007, a permis de définir les contours de ce que pourrait être cette Cité de la Ville ainsi que sa localisation.

Ce projet serait ainsi constitué d'un musée, présent sous des formes d'expositions les plus contemporaines racontant l'histoire sociale, politique, culturelle, urbaine de Paris et du territoire de l'Ile-de-France. Ce lieu est destiné aussi bien aux habitants de l'Ile-de-France qu'aux millions de visiteurs, touristes étrangers ou parisiens.

Il constituerait également un équipement de formation et de recherche, les parties « exposition » étant complétées et enrichies d'un centre de documentation, d'unités de recherche et de formation.

¹ SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

D'ores et déjà, l'Université Paris 1 a manifesté son grand intérêt pour ce projet de par son ambition dans les domaines de la formation et de la recherche, qui pourraient s'en trouver fortement renforcés par le projet de création universitaire de la maison de la géographie, regroupant dans un seul lieu les étudiants des universités Paris 1 mais aussi Paris 7, mêlant enseignement et recherche.

Le Collège International des Sciences de la Terre mais aussi d'autres universités européennes ont manifesté également leur intérêt pour ce projet.

Quant à sa localisation, la Cité de la Ville pourrait prendre place à la confluence de la Seine et de la Marne, autour d'un ouvrage d'art emblématique, propriété de la Ville de Paris, « la passerelle aux Câbles », trait d'union à parfaire entre les villes d'Ivry et de Charenton, lien nouveau entre les franciliens et le fleuve qui traverse leur région de part en part.

Le projet, soumis aux villes de Paris et Charenton, au Département du Val-de-Marne et à l'Université Paris 1, a reçu de leur part un écho favorable ; Paris et le Département du Val-de-Marne, l'intégrant même dans leurs propositions pour le Contrat de projets Etat/Région 2007/2013 (demande non retenue à ce jour).

2. Mise en place d'une association

Très vite, il est apparu la nécessité de mettre en place une structure porteuse pour ce projet, à savoir la création d'une association, vouée à animer la dynamique du projet et à porter les études correspondantes.

Cette association est ouverte à toutes personnes morales de droit public et de droit privé, désireuses de s'impliquer activement dans l'élaboration du projet.

Il est donc proposé aujourd'hui de créer une association, entre les communes de Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Paris, le Département du Val-de-Marne et l'Université Paris 1, avec pour objet (article 2 des statuts) :

- 1) - de porter et d'animer une démarche partenariale entre des personnes publiques (collectivités locales, établissements publics notamment universitaires et scientifiques...) et des personnes privées (opérateurs économiques, investisseurs...) intéressées au projet de la Cité de la Ville visant à le faire connaître et le promouvoir par toute action ou initiative ;*
- 2) - d'approfondir et de parfaire l'ensemble des études techniques et financières menées lors de la mission d'études de fin 2006/début 2007 ;*
- 3) - de rechercher par ce moyen le montage juridique et financier le plus adéquat pour la mise en œuvre du projet puis sa gestion.*

L'association est administrée par une assemblée générale, organe délibérant, au sein de laquelle chaque membre adhérent désigne un titulaire et un suppléant.

Compte tenu de l'objet même de cette association, notamment son alinéa 3, la durée de l'association est volontairement limitée à 5 ans, soit à l'échéance du Contrat de Projets

Etat/Région 2007/2013. En effet, lorsque ce projet sera entériné et financé, l'association n'aura plus de raison d'être.

Les premiers travaux de l'association porteront pour l'année 2008 principalement sur la promotion du projet, la définition de l'outil de portage et l'étude de pré-programmation de l'équipement.

Les dépenses de structures seront réduites au maximum car le fonctionnement de l'association s'appuiera sur les services des villes. En revanche, un budget d'études et de missions sera nécessaire pour 2008 afin de mener à bien le projet.

Ce budget ainsi que les plans de financement seront fixés par la première assemblée générale de l'association puis soumis bien entendu à l'approbation des instances délibérantes des membres fondateurs. L'ensemble de ces dépenses fera l'objet par ailleurs de demandes de subventions.

C'est pourquoi, je vous propose :

- de décider de l'adhésion de la commune à cette association,
- d'approuver ses statuts,
- d'y désigner un représentant titulaire et un suppléant.

PJ : - statuts
- budget prévisionnel

URBANISME

Cité de la Ville

Création d'une association entre les communes de Charenton, Ivry, Paris, le Département du Val-de-Marne et l'Université Paris 1

Adhésion de la Ville et désignation de ses représentants

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, Député du Val-de-Marne, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet de territoire Seine-Amont élaboré par l'Association Seine-Amont Développement,

vu l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont qui reconnaît Seine-Amont comme territoire à enjeux dynamiques pour le développement de la région Ile-de-France,

considérant l'intérêt pour ce territoire de la création d'un grand équipement de portée régionale voire nationale, dédié à la civilisation urbaine,

considérant que ce grand équipement pourrait prendre sa place à la confluence Seine/Marne, marquant l'entrée du territoire Seine-Amont et du département du Val-de-Marne, nouveau trait d'union entre rive droite et rive gauche de la Seine,

considérant les réflexions communes engagées par les villes de Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Paris, le Département du Val-de-Marne et l'Université Paris 1, en vue d'aboutir à la création de ce grand équipement en y associant notamment l'Etat et la Région,

considérant la nécessité de mettre en place une structure porteuse pour ce projet et garante de son image, à savoir la création d'une association, regroupant les élus des villes et du Conseil Général ainsi que des représentants de l'Université Paris 1, vouée à animer la dynamique de projet et à porter les études correspondantes,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine à l' « Association pour la création de la Cité de la Ville » et APPROUVE ses statuts.
(à l'unanimité)

ARTICLE 2 : DESIGNE comme représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association :

Titulaire : - M. Gosnat

Suppléant : - M. Deléage

(à la majorité absolue)

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 NOVEMBRE 2007